Projet de programme de maîtrise en sciences infirmières (Université Laval)

Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Code : 2310-0167 Avis : no 89.17

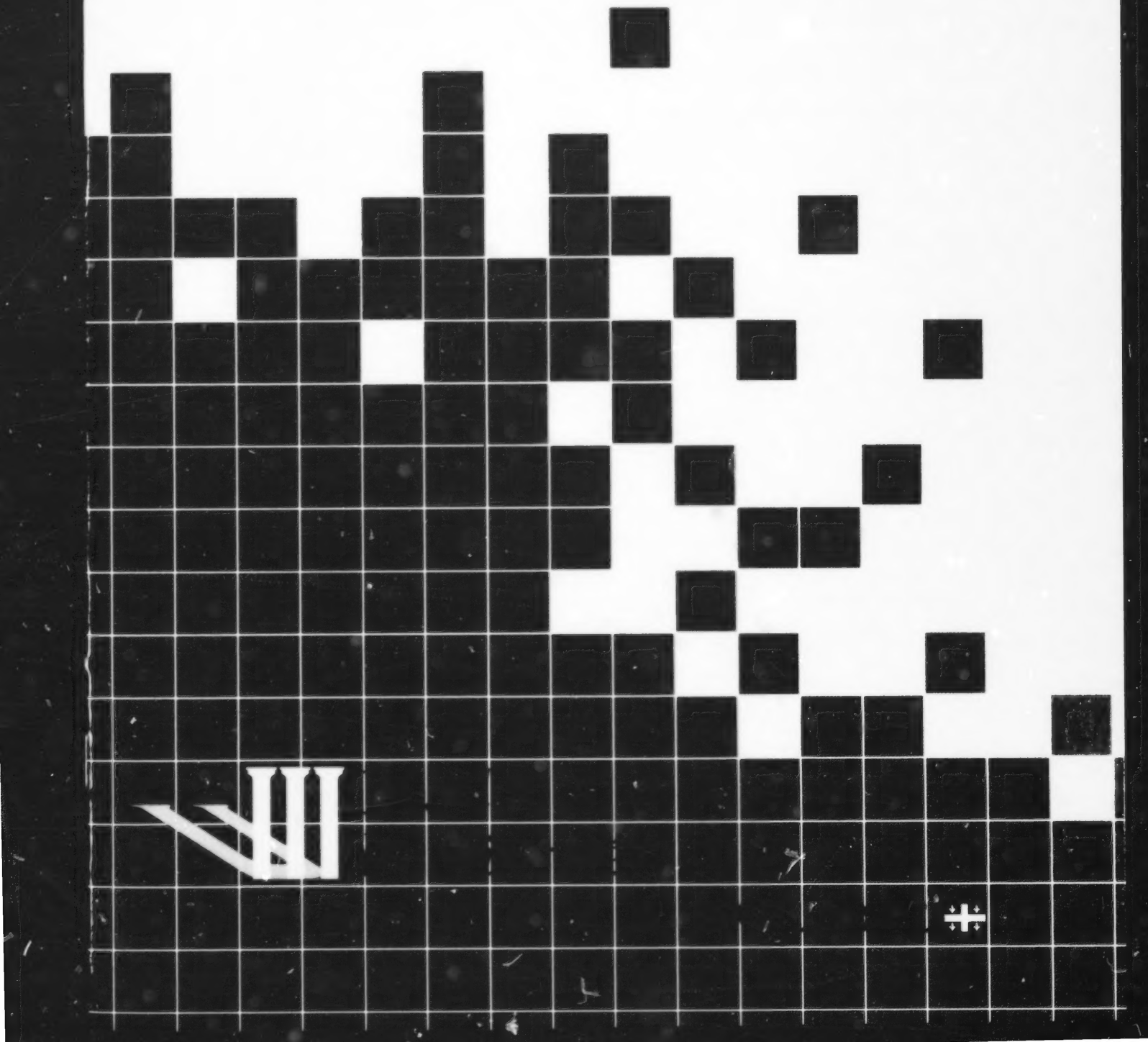

Projet de programme de maîtrise en sciences infirmières (Université Laval)

Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Code : 2310-0167 Avis : no 89.17

Conseil des universités

Mai 1990

90-05933/

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone :(418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : deuxième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-20949-4

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION DE QUALITÉ 3

4. ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ 6

   4.1 Opportunité scientifique 6
   4.2 Opportunité socio-économique 8
   4.3 Opportunité institutionnelle 9
   4.4 Opportunité systémique 9

5. CONCLUSION 10

6. RECOMMANDATION 11

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme: maîtrise en sciences infirmières
- Appellation et abréviation du grade: maître ès sciences (M.Sc.)
- Nom de l'établissement: Université Laval.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'École des sciences infirmières de l'Université Laval, créée en 1967, offre les programmes suivants:

- certificat (1er cycle) en santé communautaire;
- baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale);
- baccalauréat en sciences infirmières (perfectionnement);
- baccalauréat en ergothérapie;
- certificat (2e cycle) en sciences infirmières.[1]

L'École des sciences infirmières participe aussi, avec plusieurs autres unités de l'Université Laval[2], au programme de maîtrise en santé communautaire que l'Université Laval a ouvert en septembre 1989, à la suite d'un avis favorable du Conseil des universités[3].

---

1. Advenant l'approbation du projet de maîtrise en sciences infirmières, ce programme de certificat serait aboli.

2. Le Département de médecine sociale et préventive et le Département de physiothérapie de la Faculté de médecine, l'École de médecine dentaire, le Département de nutrition humaine et de consommation de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, l'École de pharmacie.

3. Avis no 89.2 du 25 août 1989.

L'École des sciences infirmières envisage maintenant d'offrir un programme de maîtrise pour répondre aux besoins de tout l'Est du Québec. Le dossier de présentation de ce programme de maîtrise en sciences infirmières indique (page 23) que celui-ci se proposerait de former des diplômés aptes à:

> «1. Prodiguer un soin basé sur l'acquisition d'une connaissance approfondie des sciences infirmières;
>
> 2. choisir des cadres conceptuels pertinents à la recherche en sciences infirmières;
>
> 3. utiliser les méthodes de recherche appropriées aux sciences infirmières;
>
> 4. réaliser des projets de recherche appliquée;
>
> 5. agir comme personne-ressource dans leur milieu;
>
> 6. collaborer à des projets de recherche.»

Il s'agirait d'un programme de 45 crédits, offrant le choix entre un cheminement avec accent sur les cours (type A) et un cheminement avec accent sur la recherche (type B). Les crédits se répartiraient ainsi dans les deux cheminements:

- type A: . cours: 30 crédits,
  . stages: 9 crédits,
  . essai: 6 crédits;

- type B: . cours: 15 crédits,
  . recherche: 30 crédits.

Treize des dix-huit professeurs que compte actuellement l'École des sciences infirmières pourraient contribuer au nouveau programme. Sur ces treize professeurs, cinq ont été ou sont engagés dans la direction de mémoires de maîtrise pour des étudiants inscrits dans d'autres départements de l'Université Laval, voire à l'Université de Montréal. L'engagement de deux

professeurs est prévu si le programme reçoit l'aval des instances décisionnelles.

Les nouvelles admissions seraient limitées à quinze personnes par année, du moins tant que l'effectif professoral ne permettrait pas l'admission d'un nombre plus considérable de personnes.

3. ÉVALUATION DE QUALITÉ

Le projet de programme de maîtrise en sciences infirmières est bien conçu et bien présenté. La structure du dossier est nette et les arguments invoqués s'enchaînent bien d'un chapitre à l'autre. Les renseignements relatifs à l'analyse des fondements du programme sont précis et suffisamment nombreux pour couvrir les différentes facettes de la pratique professionnelle et de la recherche.

Quant à la substance même du programme, les experts l'ont jugée de bonne qualité. Ils ont aussi fait quelques suggestions en vue de l'améliorer. L'observation la plus fréquente touche les objectifs du programme, dont on souhaiterait qu'ils reflètent davantage les orientations de recherche mises de l'avant. Un exemple suffira pour illustrer ce propos : les auteurs du projet évoquent avec pertinence la nécessité de poursuivre la recherche dans le domaine de l'éthique. Or, les objectifs spécifiques du programme (page 25) ne font pas référence à cet axe de formation qu'on veut privilégier dans la recherche et qui, de plus, fait partie du contenu du programme, un cours étant réservé à cette matière. Il y a donc un ajustement à faire dans cette partie du programme.

Par ailleurs, les objectifs spécifiques du programme sont nombreux et clairement exprimés, mais sans véritable hiérarchie. Dans un programme de ce niveau, les axes de formation devraient être fermement établis, à la fois en fonction de l'enseignement (contenu des cours) et en fonction de la recherche (nature et portée des projets). L'Université Laval devrait, dans un proche avenir, procéder à la révision des objectifs de ce programme, afin de

mieux les regrouper sous des thèmes intégrateurs touchant le savoir, le savoir-être et le savoir-faire en sciences infirmières. Ces thèmes permettraient de préciser des axes de formation plus spécifiques et correspondant davantage à des objectifs de deuxième cycle. Les objectifs du programme doivent d'abord servir de guides aux étudiants dans leur cheminement; ils doivent donc être présentés comme des actions pédagogiques.

Quant au contenu même du programme, la plupart des experts le jugent satisfaisant. Ils font observer que des améliorations pourraient être apportées afin de mieux répondre aux diverses spécialités de la pratique clinique. Ils notent que les concepts liés à l'analyse des systèmes de santé et aux modes de gestion pourraient être mieux intégrés, de même qu'ils recommandent l'ajout d'un cours de statistique pour les étudiants qui auraient quelques faiblesses en cette matière. L'Université Laval a pris connaissance de ces suggestions et elle a bien l'intention d'y donner suite.

Les intervenants au dossier ont aussi remarqué que les cours correspondant aux diverses spécialités de la pratique clinique sont peu nombreux pour un programme de deuxième cycle. Les auteurs du projet en étaient eux-mêmes conscients, puisqu'ils ont pris la peine de préciser que «l'École des sciences infirmières se propose de faire ce changement progressivement, en introduisant des séminaires de soins avancés dans différents domaines cliniques, selon la demande de la clientèle étudiante, compte tenu des ressources professorales dont elle dispose» (page 37 du dossier). L'offre de ces cours spécialisés ne devrait pas trop tarder et, idéalement, elle suivrait la maturation des axes de recherche qu'on veut privilégier.

L'encadrement des étudiants et des étudiantes est particulièrement sensible dans un programme de deuxième cycle. À cet égard, presque toutes les personnes consultées ont recommandé que, pour la période d'implantation, la capacité d'accueil dans le programme ne dépasse pas quinze étudiants. Compte tenu des ressources disponibles et du fait que les activités de recherche sont en émergence, une trop grande affluence aurait pour effet de

diminuer la qualité de l'encadrement et d'affecter la valeur de la formation. L'Université Laval a déjà fait savoir qu'elle acceptait de suivre cette recommandation.

La plupart des professeurs habilités à l'enseignement et à la recherche dans le programme de maîtrise en sciences infirmières détiendraient un doctorat ou l'équivalent. Les subventions de recherche obtenues depuis cinq ans atteignent presque le million de dollars et la création d'un programme de maîtrise accentuerait encore ce développement. Mais ce chiffre démontre déjà que l'équipe est dynamique et bien rodée. Quant aux publications de ce groupe de professeurs, elles sont suffisamment nombreuses et diversifiées pour témoigner de leur aptitude à diriger des travaux de recherche.

Les experts ont suggéré, voire mis comme condition à l'approbation du programme, l'engagement de deux professeurs, jugé essentiel pour la bonne marche du programme. Ils estiment que ces nouveaux professeurs devraient posséder une solide expérience clinique, afin d'élargir les horizons d'enseignement et de recherche dans la pratique professionnelle. Leur apport devrait aussi contribuer à renforcer la spécificité du programme, en développant des axes de formation qui lui soient propres. L'engagement de spécialistes, fait de concert avec des centres hospitaliers, pourrait aussi être une solution à considérer, les étudiants profitant ainsi d'une expertise bien appuyée sur la réalité.

Le programme de maîtrise en sciences infirmières de l'Université Laval serait tout à fait comparable à ce qui se fait ailleurs, à ce niveau, au Canada et aux États-Unis. De durée identique, son orientation et son contenu seraient appropriés aux besoins et conformes aux programmes similaires. Les conditions d'admission seraient exigeantes, tout en laissant place à une certaine flexibilité pour juger d'éventuels cas spéciaux, dans un secteur en émergence en ce qui touche la recherche universitaire.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'avis de qualité de la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ ait été favorable et assorti des trois conditions et des deux suggestions suivantes:

C.1 «QUE l'Université Laval s'engage à diminuer la capacité d'accueil à 10 - 15 étudiants par année.»[4]

C.2 «QUE l'Université Laval prenne l'engagement de recruter le plus tôt possible deux nouveaux professeurs.»

C.3 «QU'un mécanisme de vérification soit mis en place pour s'assurer, trois ans après l'implantation du programme, que les deux conditions ont bien été remplies par l'Université Laval.»

S.1 «QUE le répertoire des cours offerts soit revu afin d'augmenter le choix des cours «*Aspects complémentaires*» et de diminuer le choix des cours de recherche.»

S.2 «QUE soit étudiée la possibilité de rendre obligatoire un cours d'introduction à la statistique pour l'étudiant qui n'a pas antérieurement acquis une formation de base en statistique.»

4. ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ

D'une manière globale, tous les experts consultés par le Comité des programmes ont considéré qu'il est opportun d'implanter ce programme, afin de répondre à des besoins de formation, de recherche et d'analyse, de pratiques sociales et professionnelles, de même que pour l'équilibre du système universitaire.

4.1 Opportunité scientifique

La recherche systématique en sciences infirmières ne date guère plus que d'un quart de siècle. Au Québec, il n'y a que les universités de Montréal et McGill qui ont des programmes d'études supérieures en ce domaine et elles

---

4. Comme on l'a indiqué à la section 2, l'Université Laval a déjà rempli cette condition.

ne peuvent recevoir que des effectifs limités. L'autonomie de la pratique professionnelle en sciences infirmières passe d'abord par le développement de la recherche et, pour la plupart des experts, le milieu universitaire de Québec a les ressources nécessaires pour assumer cette fonction.

Depuis deux ou trois décennies, il y a une remarquable cohérence dans l'affirmation du besoin d'élargir et de développer les concepts qui sont à la base de l'analyse des soins préventifs et des soins curatifs. La gestion des soins de santé, en milieux urbains ou en régions éloignées, demande de nouvelles approches; l'élaboration de plans d'action ne peut résulter que de vastes synthèses qui sont encore en chantier. Il serait futile de promouvoir des axes de recherche s'il n'y a pas de chercheurs; et il n'y aura pas de chercheurs s'il n'y a pas de programmes universitaires.

Sur le plan du développement scientifique, le projet de programme en sciences infirmières s'inscrit dans les tendances nord-américaines. Il s'inspire des méthodes les plus récentes et cherche à mettre l'accent sur la promotion de la santé plutôt que sur les soins curatifs. Cette approche a fait l'objet de nombreuses recommandations et le plan de formation de l'Ecole des sciences infirmières en tient compte. Comparé à d'autres pays, le Québec prendrait même une certaine avance en ce qui touche l'application, l'analyse, la synthèse et l'évaluation des méthodes propres à ce domaine.

L'un des experts consultés a bien exposé les motifs de ce développement scientifique:

> *«Les sciences infirmières connaissent depuis quelques décennies un essor de plus en plus grand. En effet, les infirmières ont senti le besoin de clarifier leur rôle dans le système de santé, d'élaborer des cadres conceptuels pour définir le champ de compétence infirmière, d'identifier les caractéristiques des soins et du service infirmier, d'expliquer le processus des soins infirmiers.*
>
> *Le projet de programme de maîtrise en sciences infirmières présenté par l'Université Laval s'inscrit dans ce courant. L'orientation du programme axé sur la prestation du soin vise à répondre aux besoins*

du milieu en donnant accès à une formation professionnelle avancée et à une formation à la recherche. Ce programme de maîtrise qui s'articule principalement autour de l'activité clinique et de la recherche devrait permettre une meilleure intégration des résultats de recherche à la pratique professionnelle individuelle.

Soulignons, à l'instar de Marie-Françoise Collière, que la recherche en soins infirmiers rendra reconnaissable et reconnue leur contribution sanitaire et sociale. Il est indispensable, selon M.F. Collière, que les usagers des soins sachent ce qu'ils peuvent en attendre et que les soignants puissent faire état des moyens et des conditions nécessaires à leur prestation.»

Un peu plus loin dans son rapport, le même expert souligne que, en sciences infirmières, *«l'interrogation (doit) porter sur la conception, la philosophie, le contenu biologique, culturel et social des soins infirmiers. Le champ clinique constitue un lieu privilégié pour la recherche en soins infirmiers, en ce sens qu'il permet une analyse du vécu des soins en tenant compte de leurs dimensions sociale, culturelle et institutionnelle.»*

4.2 Opportunité socio-économique

Au Québec, seulement 1,3% des infirmiers et infirmières ont fait des études de deuxième cycle et, par ailleurs, plusieurs de ces personnes oeuvrent dans l'enseignement. La très grande majorité n'a qu'une formation technique, d'où la difficulté de trouver du personnel compétent pour la gestion de haut niveau, la prévision, la planification et l'organisation des soins. Les besoins sociaux deviennent encore plus impératifs lorsqu'ils nécessitent l'intervention de personnel spécialisé comme en gériatrie, en psychiatrie, en pédiatrie, etc. La formation de ce personnel spécialisé est habituellement dévolue au deuxième cycle.

Les besoins sociaux de personnel hautement qualifié sont affirmés par de nombreux organismes, tels l'Association des hôpitaux du Canada et celle du Québec, le Collège canadien des directeurs de services de santé, l'Association canadienne de la santé publique, l'Association des administrateurs des

services de santé et des services sociaux du Québec, ainsi que par toutes les associations d'infirmiers et infirmières du Canada et du Québec. Le même point de vue prévaut chez les personnes engagées dans la pratique professionnelle. Un bon nombre affirment avoir des intentions fermes d'acquérir une formation spécialisée afin de remplir adéquatement les fonctions et les tâches qui leur sont dévolues. Les prévisions d'effectifs étudiants dans ce programme de maîtrise sont le signe que celui-ci répondrait à des besoins sociaux et professionnels tout à fait réels.

4.3 Opportunité institutionnelle

L'École des sciences infirmières de l'Université Laval existe depuis près de vingt-cinq ans. Peu à peu, elle a occupé le champ d'études qui lui était dévolu dans le domaine des sciences de la santé. Après avoir développé des programmes de premier cycle toujours mieux ajustés aux besoins de formation, l'École des sciences infirmières s'est orientée vers les études de deuxième cycle et, depuis quelques années, elle offre un certificat qui serait éventuellement intégré à la scolarité de maîtrise. Déjà inscrite dans le plan triennal de développement, l'orientation vers la recherche en sciences infirmières a été reconnue et avalisée par l'Université Laval. Ainsi, l'appui institutionnel à ce projet de programme est évident.

4.4 Opportunité systémique

Dans le domaine des sciences infirmières, l'Université Laval a un bassin de recrutement qui dépasse de beaucoup la région immédiate de Québec. C'est tout l'Est du Québec qui est en cause. La collaboration de l'École des sciences infirmières avec les établissements de santé de cette grande région est ancienne et constante. Pour la recherche clinique, cette collaboration est essentielle. De l'avis des experts qui ont examiné le dossier, le programme de maîtrise en sciences infirmières de l'Université Laval répondrait à des besoins que les universités de Montréal et McGill ne peuvent pas combler.

La mise en place de ce programme aurait pour conséquence de resserrer les liens de collaboration entre l'université et les établissements de santé dans tout l'Est du Québec; il faut aussi souligner que le même effet se ferait sentir, à la longue, avec les établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes en techniques infirmières. Il est même probable qu'un programme d'études supérieures en sciences infirmières, axé sur le savoir nord-américain en cette matière, aurait pour effet d'attirer des étudiants et des chercheurs de plusieurs pays de la Francophonie. Les études en sciences infirmières sont peu développées en langue française; le Québec a l'opportunité d'exceller dans ce domaine. Avec ceux qui existent déjà à Montréal, le programme de l'Université Laval assurerait un meilleur équilibre du système d'enseignement universitaire, en assurant une plus grande accessibilité et en répondant aux besoins d'une vaste région.

5. CONCLUSION

Le projet de programme de maîtrise en sciences infirmières proposé par l'Université Laval est de bonne qualité; toutes les personnes qui en ont fait l'examen le reconnaissent. Ce programme répondrait aussi à des besoins professionnels pressants. Dans le domaine de la santé, les infirmiers et infirmières assument des charges lourdes; ils sont, qualitativement et quantitativement, responsables d'une foule de soins préventifs et curatifs pour lesquels la recherche est nécessaire. Il incombe aux universités de proposer des programmes d'enseignement et de recherche adaptés aux besoins sociaux et à l'état d'avancement de la science. Dans cette perspective, le projet de programme mis de l'avant par l'École des sciences infirmières doit être soutenu. Le Conseil des universités recommande donc que les fonds demandés dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique soient accordés pour l'implantation de ce programme.

6. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université Laval d'un projet de programme de maîtrise en sciences infirmières, comportant un cheminement de type professionnel (type A) et un cheminement de type recherche (type B);

ATTENDU l'évaluation de qualité favorable faite par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec;

CONSIDÉRANT que les experts consultés ont donné un avis favorable sur la cohérence interne du projet de programme;

CONSIDÉRANT que ces experts reconnaissent le bien-fondé des besoins scientifiques et professionnels auxquels le programme veut répondre;

CONSIDÉRANT que diverses recommandations ont été faites à l'Université Laval afin d'ajuster la capacité d'accueil de ce programme, de remanier quelque peu son contenu pour répondre à des besoins spécifiques et de procéder à l'engagement de deux professeurs;

CONSIDÉRANT que l'Université Laval a déjà prévu les mesures nécessaires pour donner suite à ces recommandations;

CONSIDÉRANT que les experts et les membres du Comité des programmes ont reconnu l'opportunité scientifique de ce programme, particulièrement dans le domaine de la recherche;

CONSIDÉRANT que la pertinence socio-économique de ce projet de programme a reçu une forte adhésion des personnes consultées;

CONSIDÉRANT que ce programme répondrait aux besoins d'un vaste secteur de la population;

CONSIDÉRANT que l'équipe professorale est suffisamment nombreuse et qualifiée pour assurer un encadrement de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseignement universitaire de deuxième cycle en sciences de la santé serait mieux équilibré en ayant un pôle d'enseignement et de recherche en sciences infirmières à Québec;

CONSIDÉRANT le caractère raisonnable de la demande de subvention en vertu des dispositions du volet I du Fonds de développement pédagogique,

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

1. d'autoriser, à titre expérimental pour cinq ans, l'Université Laval à offrir un programme de maîtrise en sciences infirmières;

2. d'accorder à l'Université Laval la subvention demandée en vertu des dispositions du volet I du Fonds de développement pédagogique pour le démarrage du programme de maîtrise en sciences infirmières;

3. de demander que soit présenté un rapport d'évolution du programme, au terme de la phase expérimentale de cinq ans, et que ce rapport, en vue de son étude ultérieure par le Comité des programmes, en plus de comporter les rubriques habituelles, fasse état :

   - des renseignements pertinents concernant l'engagement prévu de deux professeurs;

   - des suites données aux deux suggestions contenues dans l'avis de qualité de la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ;

- des précisions apportées aux axes de recherche du programme et de l'harmonisation conséquente des objectifs et du contenu du programme;

- de la concrétisation, dans la pratique professionnelle et sur le marché du travail, des fonctions et des tâches prévues, notamment pour les diplômés du cheminement de type professionnel (type A).

Cet avis a été adopté lors de la 206e séance du Conseil des universités, tenue le 18 mai 1990.